

ABONNEMENTS.

Ce journal paraît TOUS LES JOURS, à deux heures de l'après-midi.
CONDITIONS.
 Le An, (Payable d'avance).....\$4.00
 — Payable au cours de l'Année.....\$5.00
 Six mois, (Payable d'avance).....2.00
 — Payable à la fin du Semestre.....2.50
 Trois mois, (Payable d'avance).....1.00
 — Payable à la fin du Trimestre.....1.25
 (Ces Conditions sont invariables.)

Les Lettres d'argent doivent être enregistrées.
 Pour les autres Conditions, voir la 2^e page.

F. M. DEROME, Rédacteur-en-Chef.

ARRIVAGE DE \$30,000 DE MARCHANDISES SÈCHES, DE TOUTES SORTES ET A DES PRIX extrêmement bas.

Tous ceux qui ont besoin de MARCHANDISES doivent s'empresser de venir faire leurs achats, attendu que nos MARCHANDISES sont toutes fraîches, et de plus elles ont été achetées sur les meilleurs Marchés Anglais et Américains à des prix très bas. Par conséquent nous sommes en état de les sacrifier pour

ARGENT COMPTANT.

Ne manquez pas d'examiner nos prix avant que d'acheter ailleurs.

Puisque pour de l'argent comptant, nous vous donnerons des MARCHANDISES NOUVELLES à meilleur marché que vous payerez les VIEILLES MARCHANDISES ailleurs.

\$30,000 de Marchandises SERONT VENDUES DANS 6 SEMAINES.

Ne manquez pas de venir à la

LIVERPOOL HOUSE 61 RUE RIDEAU, 61.

Vous aurez certainement la valeur de votre argent.

J. B. BRANNAN.

GRAND MASSACRE !!

MM. KEARNS & RYAN

Continueront à vendre à grand Marché pendant deux semaines encore le magnifique stock de

M. J. A. PINARD,

L'ayant acheté à une très grande réduction.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

—3 m.

AFFREUX ! AFFREUX !!

EPICERIES A BON MARCHÉ.

M. STARRS.

Vendage ce moment à des prix fabuleusement bas afin de suivre les temps.

Tous les types à des prix extraordinairement bas, nous garantissons toute satisfaction, si nous vous remettions votre argent.

Whisky, 10 années d'embouteillage. Le vieux Whiskey doit de l'essence et de l'énergie, 10 années d'embouteillage. Les vieilles Whiskies sont de l'essence et de l'énergie, 6 années en baril. Lard, Harengs et Sel en grandes quantités.

Produits agricoles achetés et vendus au prix du marché.

UNE REDUCTION LIBÉRALE SERA FAITE AUX MARCHANDS

Agents pour les Cigars célèbres (étables) de Devise et autres qualités.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

tan

AVIS A NOS PRATIQUES ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL

H. G. ROCHE.

Tous ceux qui connaissent ses pratiques pour le patronage libéral qui leur a été accordé, pendant le passé et qui continue toujours, désire leur apprendre ainsi qu'au public en général qu'il a démentie au

No. 31 RUE SPARKS, Vis-à-vis l'Hotel Russell,

qui est le plus grand et le plus commode hôtel, où il a en moins un assortiment complet et varié de matériaux pour les Plombiers, les ajusteurs du Gaz et de la vapeur, et les ajusteurs de cloches. Il a aussi en moins un grand assortiment de ferronneries adaptées à tout usage, ce qui est préparé à vendre à des prix extrêmement bas. Venez donc examiner notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

3m.

Par Appointement Spécial.

WILSON & ORR,

103, RUE SPARKS.

Sculpteurs et Dorure pour Son Excellence le Gouverneur-Général

Fabricants de Cadres, de Miroirs et de Gravures. Marchands de Chromos, de Couleurs et de Gravures, de Cadres de Fantaisie, etc. VIEILLES DORURES RENOUÉES, ALSTÉRÉES QUE DES NEUVES. Nos prix sont des plus modernes.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

1m.

LISTE DES PRIX.

POUR LE BON MARCHÉ ACHETEZ CHEZ

ALFRED L. PINARD

COIN DES RUES KING ET ST. ANDRÉ.

Il a constamment en main un assortiment d'ÉPICERIES, LIQUEURS, ET PROVISIONS

de première classe, COMMERCANT DE

GRAIN, FLEUR, FARINE, et ENGRAIS

de toutes espèces.

Le tout vendu à très petit profit, ayant pour résultat le "TRES GRAND BON MARCHE".

Voyez les prix sur circulaires. Une visite est respectueusement sollicitée.

Ottawa, 26 décembre 1878.

3m.



Le Magasin de Thé du Peuple.

F. LALONDE, MARCHAND EN GROS ET EN DÉTAIL DE VINS ET PROVISIONS,

429 RUE SUSSEX.

Ottawa, 26 décembre 1878.

M. JOLICOEUR,



No. 165 RUE SPARKS.

CHAUSSEUSES de commandement, confectionnées dans les derniers goûts, sans délai. Assortiment complet de chaussures faites à mon établissement toujours en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

tan

AMOS ROWE

ENCANTEUR ET AGENT

POUR LA

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

— BUREAU —

MARCHANDS de Ferrières

EN GÉNÉRAL

56 Rue Rideau, — OTTAWA.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

3m.

LISTE DES PRIX.

GRANDE VENTE

CHEZ

BRYSON

CETTE SEMAINE

POUR

ARGENT COMPTANT

Gros en toile pour Dames.....5 Cts.

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

Serge pour robes, toutes couleurs.....12 do

Flanelle rouge pure linéaire.....17 do

Flanelle de Fantaisie pure linéaire.....24 do

Gants de kid à deux boutons pour Dames.....45 do

Tweed pure laine.....50 do

Chapeaux Blanches.....75 do

Chapeaux garnis pour Dames, 95 do

Habits de Drap pour Dames,\$1.75

Gros en toile pour Dames.....5 Cts.

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

Serge pour robes, toutes couleurs.....12 do

Flanelle rouge pure linéaire.....17 do

Flanelle de Fantaisie pure linéaire.....24 do

Gants de kid à deux boutons pour Dames.....45 do

Tweed pure laine.....50 do

Chapeaux Blanches.....75 do

Chapeaux garnis pour Dames, 95 do

Habits de Drap pour Dames,\$1.75

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

Serge pour robes, toutes couleurs.....12 do

Flanelle rouge pure linéaire.....17 do

Flanelle de Fantaisie pure linéaire.....24 do

Gants de kid à deux boutons pour Dames.....45 do

Tweed pure laine.....50 do

Chapeaux Blanches.....75 do

Chapeaux garnis pour Dames, 95 do

Habits de Drap pour Dames,\$1.75

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

Serge pour robes, toutes couleurs.....12 do

Flanelle rouge pure linéaire.....17 do

Flanelle de Fantaisie pure linéaire.....24 do

Gants de kid à deux boutons pour Dames.....45 do

Tweed pure laine.....50 do

Chapeaux Blanches.....75 do

Chapeaux garnis pour Dames, 95 do

Habits de Drap pour Dames,\$1.75

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

Serge pour robes, toutes couleurs.....12 do

Flanelle rouge pure linéaire.....17 do

Flanelle de Fantaisie pure linéaire.....24 do

Gants de kid à deux boutons pour Dames.....45 do

Tweed pure laine.....50 do

Chapeaux Blanches.....75 do

Chapeaux garnis pour Dames, 95 do

Habits de Drap pour Dames,\$1.75

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

Serge pour robes, toutes couleurs.....12 do

Flanelle rouge pure linéaire.....17 do

Flanelle de Fantaisie pure linéaire.....24 do

Gants de kid à deux boutons pour Dames.....45 do

Tweed pure laine.....50 do

Chapeaux Blanches.....75 do

Chapeaux garnis pour Dames, 95 do

Habits de Drap pour Dames,\$1.75

Gros en papier épais.....5 do

Shirting de Oxford.....7 do

Gros en papier épais.....8 do

CONDITIONS
DE LA
GAZETTE D'OTTAWA.
ABONNEMENTS.

Ce journal est envoyé franc de port dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, à raison de \$3 par année, payables d'avance, c'est-à-dire dans les trente jours qui suivent la date de l'abonnement, ou \$5 au cours de l'année.

Pour l'Angleterre, la France et la Belgique, le prix de l'abonnement sera de \$7 par année, payables d'avance.

ANNONCES

Toutes les annonces seront mesurées en type, bref et chargées aux conditions énoncées en tête du journal.

Contrats spéciaux pour annonces à long terme.

Toutes Notices et Avis spéciaux, tels que Recas pour Concerts, Convocations d'Assemblées, Naissances, Mariages et Décès, seront insérés à raison de 10 cents par ligne.

RÉDACTION.

Tous les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés franc au rédacteur-en-chef.

ADMINISTRATION.

Toute ce qui rapport à l'administration, tels qu'abonnements, envoi d'argent, impressions, annonces, etc., etc., doit être adressé à Louis Belanger & Cie., bureaux de la Gazette d'Ottawa.

Tout envoi non affranchi sera refusé.

L'administration ne se rend pas responsable des pertes de lettres d'argent non enregistrées, si elles se trouvent perdues.

E. E. LAUZON,
Gérant

Nous devons prévenir les personnes intéressées à le savoir, que tout renvoi futur de la Gazette ne saurait être considéré comme les exemptant de payer l'abonnement de l'année entière, conformément aux conditions déjà spécialement prononcées dans notre feuille.

Nous invitons ceux de nos abonnés de la ville qui auraient à signaler d'irregularités dans la remise des numéros de la Gazette à leur domicile, de vouloir bien en donner avis sans retard au bureau d'administration du journal.

GAZETTE D'OTTAWA.

Mercredi, 26 Mars 1879.

Ce qui suit forme un chapitre de quelque intérêt dans l'histoire que finance de la Puissance depuis l'ère de la Confédération.

Excédants en caisse sous le ministère conservateur.

1868.....	\$ 201,900
1869.....	311,000
1870.....	1,166,500
1871.....	3,712,600
1872.....	3,125,300
1873.....	1,638,900
<hr/>	
	9,106,900

Déficits sous le régime dit réformiste.

1876.....	\$ 1,900,800
1877.....	1,460,000
1878.....	1,120,100
1879 test.....	2,400,000
<hr/>	
	8,680,200

Ainsi, le gouvernement conservateur, qui professait en réalité le principe qu'il est bon toujours de conserver quelque chose, a su élever au chiffre exact de dix millions cent quatre-vingt-six mille deux cents piastres les balances en caisse de six années, ainsi que le démontrent les données officielles. En revanche, ce qui s'appelle réforme financière dans notre pays, se traduit par six millions huit cent quatre-vingt mille 200 piastres de déficits, en quatre années sur six d'administration dite libérale. A quoi il faut inévitablement joindre trois millions de taxes constatées par les livres du budget.

Ceux qu'un tarif quelconque accommoderait assez, parce qu'ils sont à l'ordinaire gens très conciliants, fondent une de leurs graves objections au système protecteur sur l'atteinte dommageable qu'il doit porter au commerce ainsi qu'au revenu du fisc en Angleterre. Ces hommes-là ont des reliefs d'amitié moins profitables au Canada qu'à sa métropole. Au fond, le sentiment n'est pas sérieux : un petit intérêt personnel et momentané leur inspire ce dévouement inattendu à la fortune commerciale de la vieille Angleterre. Vous adhérez par conviction et par besoin évident, au mode économique de la protection ; c'en est assez pour qu'ils soient, à l'encontre de tout, libre-échangistes, et ils observeront scrupuleusement la consigne, en attendant que le vent tourne.

Mais l'incident vient de subir une phase nouvelle. Une dépêche du câble transatlantique reçue avant-hier annonce que le ministère Anglais, répondant à

une interrogation de M. Bright, vient de déclarer que le parlement canadien a le droit de régler comme il l'entend sa législation financière, dans l'exercice régulier de ses pouvoirs constitutionnels.

Naturellement, cette bonne nouvelle, parce qu'elle est favorable à l'administration du jour, mécontente les désapprobateurs. Ils se n'en consolent pas, mais ils s'en dédommagent en lancant au parti conservateur cette apostrophe peu maligne : « Vous vous en repérez plus tard ! »

Plus tard, heureusement, l'affaire économique se portera bien, et l'Angleterre elle-même, tout nous porte à le conjecturer, ne s'en trouvera pas plus mal.

Echo de l'affaire Letellier.

Entre choses qui ne se ressemblent pas, il survient quelquefois des rapprochements pittoresques.

Dans une lettre qu'il adresse au journal bas-canadien dont il est le contributeur, un correspondant parlementaire, tout en reconnaissant l'accueil favorable qu'a obtenu de la presse et de la députation française des communes, le budget de M. Tilley, ajoute que les députés canadiens et ceux des provinces maritimes se sont « à peine donné le trouble de le lire ». Mais il donne de ce fait singulier la raison qui suit :

« On n'est pas capable de s'occuper sérieusement d'économie politique tant que l'affaire Letellier ne sera pas vidée. »

Nous le croyons bien. L'affaire en était à subir en premier lieu des ajournements imprévus : on la dirait maintenant enchevêtrée dans les attemoisements d'une intrigue dont la prolongation trop suspecte irrite l'opinion qu'il faudrait plutôt satisfaire.

La question est depuis longtemps assez claire pour ne devoir pas motiver le doute, et les procédures assez mûrs pour permettre d'asseoir un jugement sans plus longue délibération.

Si les amis de la justice publique, si les protecteurs de la cause du Bas-Canada ne sont que trop fondés à vouloir qu'une sentence intervienne sur le procès, que dirent-ils de ceux qui, peut-être par calcul, la retardent en ne répondant aux demandes les plus unanimes que par des tâtonnements inexplicables ?

Il serait difficile en effet d'expliquer l'hésitation, quand on sait qu'une majorité imposante des représentants de la Puissance du Canada dans les Communes, a protesté contre le grief du 2 mars en signalant comme une monstruosité politique intolérable dans un pays constitutionnel où flotte le drapeau de l'Angleterre.

L'intrigue, nous le savons, remonte dans le sens le plus hostile aux libertés ; depuis un an elle s'agit pour le compte d'un homme qui, dans ce moment, par les manœuvres qu'il met en jeu, travaille à maintenir une province dans l'asservissement, au mépris du peuple entier de la Puissance.

Mais, c'est notre droit de le demander, y a-t-il un pouvoir politique au-dessus de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que le gouvernement avait dépense de fortes sommes sur le chemin de la Rive Nord, et était sur le point d'établir un pont sur l'Ottawa au dessus de la Chaudière pour lui faire sa jonction avec le système des chemins de l'Ontario, il pensait qu'il ne devait pas multiplier trop les lignes de chemins de fer sous peine de créer une concurrence désastreuse qui leur enleverait de leur utilité.

Chemin de fer Canada Atlantic.

UN PROJET DANS LEQUEL OTTAWA EST GRANDEMENT INTÉRESSÉ.

Hier matin à 10 h. et quart une députation a eu une entrevue avec l'hon. ministre des Travaux Publics au sujet du bill en ce moment devant le comité sur les chemins de fer, demandant les pouvoirs nécessaires pour construire un pont tournant sur le Saint Laurent.

Parmi les personnes présentes se trouvaient Son Honour le Maire, Hon. James Skead, M. J. M. Currier, M. P. ; M. J. Tasse, M. P. ; M. McNab, ex-M. P. ; et MM. W. G. Perley, Tiffey, avec l'acquittement de la compagnie Canada Atlantic ; P. A. Egleson sr. ; les échevins McBee, Stewart, Lang, Clancy Scott, Lanzon, Honey-Starrs, Masson, MM. S. Haycock, S. Bridge, T. Burkett, A. Ferguson, E. H. Bronson, Dr. Sweetland, A. McDonald, D. O'Connor, A. Swatwick, P. McLeod, Stewart, Archibald Stewart, J. R. Booth, Dr. St. Jean, A. Baldwin, G. B. Pattee, A. S. Woodburn, J. Warnock, W. Scott, R. Gilpin et autres.

L'Hon. M. Tupper répondit que cette question était d'un intérêt public, il rendrait compte à ses collègues de la compagnie impitoyable de l'entrevue qui venait d'avoir lieu, le gouvernement examinerait cette question avec la plus grande attention et ferait tout son possible pour n'agir seulement que dans les intérêts du pays.

Puis après quelques remarques de MM. Perley et Tiffey et de M. Téchien Lang, la députation se retira en remerciant le ministre de la courtoisie qu'il lui avait montrée.

Le sentiment général dans tout le district d'Ottawa paraissait être fort en faveur de ce projet, et tous pensaient qu'il était d'une importance vitale pour cette portion de l'Ontario et en favorit la province entière. Ils espéraient que le gouvernement voudrait aussi prendre ce projet en sérieuse considération, et regrettait d'avoir à ajouter que l'opposition faite en ce moment n'était causée que par des motifs de section et n'était dictée par aucun motif d'intérêt public, la compagnie désirait former une union complète avec les autres lignes et pour cela, il était nécessaire de construire un pont sur le Saint Laurent au Côteau.

M. McGillivray, Vice-Président du chemin de fer de Junction Montréal et Ottawa, fit voir les avantages qui résulteraient de l'amalgamation de ce chemin avec le chemin de fer Province et la nécessité d'établir un pont tournant sur le Saint Laurent.

L'objet principal du bill était de permettre à la compagnie de construire un pont sur le pont.

Il montre que dans la première partie accordée en 1871, cette permission fut donnée, mais que les entrepreneurs firent une faillite après avoir complété 27 milles environ de cette ligne, et en 1877 un certain délai fut donné pour la complète construction.

Le délai fut accordé ; mais le paragraphe du bill ayant rapport à la construction du pont fut rayé et la compagnie autorisée seulement à faire traverser le St. Laurent par le moyen d'un bateau à vapeur.

Depuis ce temps les lignes de Province et Côteau, étaient réunies, et deux Américains avaient offert de compléter le chemin de fer à la condition toutefois que la compagnie obtint le privilège d'établir un pont sur le St. Laurent. Il prétendit qu'un pont à ce endroit ne présenterait aucun obstacle à la navigation. Ils ne venaient pas demander au gouvernement un aide personnelle, mais simplement l'autorisation de construire ce pont. Il fut remarqué que le gouvernement d'Ontario avait fait à ce chemin une allocation de \$1,000 par milles, et toutes les municipalités sur le parcours projete, comprenant un item de \$100,000 de la ville d'Ottawa, avaient accordé des bonus qui s'élèvent au total général de \$180,000. La compagnie se proposait de construire un pont ayant une arche de 200 pieds, lequel pont sera soumis à l'approbation de l'ingénieur du gouvernement. Il affirma que la route proposée raccommodait de 200 milles la distance qui nous sépare de la côte et que les marchands de bois pourraient envoyer leurs bois à Rousses Point 10 heures plus vite que par n'importe quelle autre route existant en ce moment, et assura que ce chemin ne serait en aucun manière un rival pour la ligne de la rivière Nord.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

Hon. M. Tupper répondit que l'argument présenté devant le Parlement au sujet de l'autorité constitutionnelle des chambres, dans le pays que nous habitons ? Non. L'intrigue peut pénétrer dans les régions ministérielles, elle est capable, en obstruant les avenues de la justice, d'en retarder l'action décisive pour un moment ; elle ne parviendra pas à la paralyser.

simplement pour le prier de faire dans un projet qui bénéficierait le district d'Ottawa tout entier. Une grande quantité de bois est envoyée dans les états de l'Est, si le gouvernement refuse à la compagnie le privilège de construire un pont sur le Saint Laurent, au Côteau, les bois devront passer par Champlain, soit une distance de 140 milles en pure perte. La construction de cette ligne causerait une amélioration marquée dans le même commerce des bois. La question était celle-ci : Laissez-vous à Montréal et le chemin de l'Est, ou à Côteau et le chemin de la Rivière du Loup ?

—Le secrétaire provincial de l'Assurance du Nouveau-Brunswick fera mer

dépêches Télégraphiques.

EUROPE.

Constantinople, 25.—Un vaisseau de guerre turc a reçu l'ordre de se rendre sur la rive grecque et plusieurs autres sont prêts à le suivre.

Athènes, 25.—On pense généralement que les pouvoirs insisteront sur la rectification de la frontière, suivant les recommandations du congrès de Berlin.

Londres, 25.—Une correspondance de Vienne rapporte que Mukhtar-Pacha a quitté Previsa.

La Turquie va prendre les mesures nécessaires pour défendre l'Epire et la Thessalie.

Mukhtar-Pacha a demandé 40,000 hommes et 100 canons pour défendre les différentes villes des frontières.

Londres, 25.—La motion de ceinture du Marquis de Lansdowne sur la guerre du Zulu a été rejetée par 156 voix contre 61 dans la Chambre des Lords.

Pesth, 25.—Il ne se trouve pas un seul bateau à Devounanga, et si l'inondation augmente, une immense perte de vie va en résulter.

Londres, 25.—Une dépêche de Vienne dit que la nouvelle inondation en Hongrie couvre 12,000 acres de terres déjà ensemencées, les vies de 12,000 personnes sont en danger.

Londres, 25.—Une dépêche de Paris apprend que 1,000 communautés ont été de nouveau annistries.

Une dépêche de Paris dit que les sénateurs bonapartistes ont résolu par 25 contre trois de s'opposer au retour des Chambres à Paris.

St. Petersbourg, 25.—Cette après-midi comme le général Von Drentelen, chef de la gendarmerie se promenait en voiture le long du nouveau quai, un homme à cheval lui a tiré deux coups de pistolet. Le général n'a pas été blessé. L'assassin a échappé.

Londres, 25.—Une dépêche de Berlin dit que plus de cent arrêtés ont été faits à Moscou par suite de l'assassinat d'un espion du gouvernement.

Versailles, 25.—Le Sénat a voté l'urgence sur la proposition que les Chambres se réunissent en congrès pour reviser la constitution relativement à la place où elles doivent siéger.

Paris, 25.—La Chambre des députés, le ministre Lepère a demandé un crédit de 300,000 francs pour défrayer les dépenses de retour des communistes annistries.

Paris, 25.—La municipalité de Paris a décidé de maintenir sa résolution par laquelle elle accorde cent mille francs au comité radical pour venir en aide aux communistes,

A TRAVERS LA VILLE.

—M. J. C. Willix, d'Arnprior vient d'hériter de \$80,000 que lui a laissées au moins ses demeurant à New-York.

—Il n'y avait hier qu'un seul individu incarcéré dans la prison de ville, pour s'être mis en état d'ivresse. Décidément l'âge d'or revient à Ottawa.

—Ceux qui savourent réellement une tasse de café, devraient essayer le mélange sans rival de Buchanan.

—Le nommé Davis qui a aidé un employé à voler à Prescott \$555 appartenait à un pauvre fermier, subira son procès le 22 avril prochain à Prescott.

—M. Richard Abbott est parti pour Keewatin, il vient de recevoir un emploi du gouvernement. Il surveillera pour le compte du gouvernement les travaux sur le Pacifique canadien.

—Le magistrat de police a rendu sa décision dans les causes contre les syndics officiels pour avoir vendu à l'encaissement des fonds de banqueroute contrairement à la loi.

Il décida que les syndics étaient considérés comme des officiers de la cour, ont le droit de disposer des biens des faillis comme bon leur semble.

—Un petit garçon nommé François Trépanier a volé un marteau appartenant à Mr. Gilman et a été condamné à 2 mois de prison.

Une femme nommée Emily a également été convaincue d'avoir volé un chapeau appartenant à Mlle Mary Leonard, demeurant Hôtel Carleton, rue Wellington, et a été condamnée à aller passer une semaine en prison.

—Il paraît qu'un certain nombre de personnes ont l'habitude de jeter sur la rue Slater, entre les rues Bay et Concession, des quantités énormes d'ammunitio, de cendres, etc. Un correspondant demande si les autorités de la ville ne s'interposeraient pour arrêter cette pratique qui ne peut plus être désagréable non seulement pour les piétons, mais principalement pour les habitants de la rue.

—L'état préparé par le Comité des Finances du Conseil du comté, pour présenter au Conseil de Ville, afin de montrer les réclamations adressées à la cité pour son usage de la prison et du Palais de Justice, est entre les mains du greffier de la ville. La somme réclamée pour l'usage de la prison depuis le 1^{er} juillet dernier s'élève à \$3,300, et pour celui du Palais de Justice pendant le même périod \$3,410, plus \$17,000 pour arrivé au Palais de Justice, soit un total de \$25,710 que le comté demande à la corporation d'Ottawa de payer.

—Lundi soir environ 50 personnes, hommes, femmes et enfants se rassemblent devant la maison de M. Thomas Steers, rue Saint André, et demandent des secours. Il ne pouvait être fait droit à leur demande attendu que toutes les provisions avaient été distribuées samedi dernier, c'est à dire que M. Steers essaya d'expliquer à la foule furieuse, mais sans succès, elle ne voulut rien écouter.

ter et commença à insulter M. Steers de la manière la plus grossière.

Puis quelques-uns des plus forceés essayèrent d'entrer de force dans la maison, mais des conseils plus sage prévalurent et ils se retirèrent jurant qu'ils allaient rapporter cet état de choses au Maire et à Sir John Macdonald.

Conseil de Ville.

Une assemblée spéciale a eu lieu lundi soir dans le but de passer les estimées pour l'année courante.

Les membres dont les noms suivent étaient présents :

Son Honour le Maire et les échevins Scott, Merrill, Masson, Lang, Lesueur, Porter, Coleman, Stewart, MacRae, Clancy, O'Keefe, Saurs, Lanzon et Heney.

M. J. B. McNamee de Montréal, contracteur, occupait un siège dans l'enceinte du conseil.

Le rapport du comité des finances sur les dépenses proposées, fut alors soumis au conseil.

Comité de Feu et de l'Éclairage. Salaires pour l'année 1879... \$8,420.00

A Lepage, janvier 1879..... 50.41

Dépenses de voitures pour le chef et son député..... 100.00

Habillements et chaussures..... 800.00

Nourriture des chevaux..... 800.00

Bois et charbon..... 450.00

Loyer de la station du "Conqueror"..... 500.00

Autres dépenses imprévues. 1,200.00

Total pour 1879..... \$12,320.41

Le loyer de la station du "Conqueror" sera réduit le 1^{er} de mai prochain de \$600 à \$450. De plus, le Conseil devra voter \$1,000 pour achat de hose, quand cela deviendra nécessaire.

Comité des Travaux. Appropriation pour 1879....\$12,000.00

Comité des Marchés. Salaire de l'inspecteur..... \$700.00

Salaires des balayeurs des marchés..... 500.00

Réparation..... 500.00

Autres dépenses imprévues. 300.00

Total pour 1879..... \$2,000.00

Le comité demande aussi que le greffier soit autorisé à rassembler tous les contrats, baux et autres documents et à les déposer dans l'Hôtel-de-Ville, et qu'un livre dans lequel ils seront tous entrés soit tenu pour faciliter les recherches du Conseil pour toute information.

Le seul changement fait fut dans ce qui touche les \$12,000.00 votées au comité des travaux. La somme n'est pas divisée de manière à démontrer le montant nécessaire pour chaque item, comme il était d'habitude de le faire.

Sur motion le rapport fut adopté, l'échevin Clancy seul votant contre.

Après quelques remarques sur la picole, dont quelques personnes sont dans ce moment souriantes, le Conseil se jura sur motion.

Comme explication au désavantage qui m'a frappé, vous affirmez que la France exclut ses consuls du corps diplomatique, et ne voit en eux que des agents commerciaux.

Cette théorie du corps consulaire français est diamétralement contre la vérité. Voici ce que vous auriez pu trouver à ce sujet dans un ouvrage très connu, traduit en plusieurs langues, et passé à l'état d'autorité internationale : *Le guide des Consulats*, de MM. Declerc et de Vallert, page 6, édition 1875 : "La France, vous dira-t-il, a constamment entendu demander à ses consuls comme elle l'a recommandé aux consuls étrangers envoyés chez elle dans les mêmes conditions, le caractère d'agents diplomatiques, en ce sens, dit l'instruction royale de 1814 qu'ils sont recommandés par le souverain qui les envoie, et que leur mandat a pour principes, soit des traités positifs, soit le droit commun des nations ou le droit public général."

Récemment, un règlement ministériel, approuvé par notre parlement, a proclamé l'assimilation complète des deux carrières diplomatique et consulaire, et les a fusionnées en une seule de la comédie du grand Shakespeare.

Un petit vaudeville comique intitulé "L'Utile Déesse" remporta de nombreux applaudissements, et la soirée se termina dignement avec l'éléphant de P. T. Barnum qui crea un feu rire général.

Ajoutons encore que l'orchestre de l'Opéra House joue d'une manière excellente la grande comédie de Shakespeare, *Le Marchand de Venise* et montreront par le talent dont ils tirent preuve dans les différents rôles qui leur avaient été assignés, qu'ils possédaient à un haut degré le sentiment dramatique, un sentiment plus élevé même que celui que l'on rencontre chez les amateurs ordinaires.

Nous félicitons principalement MM. Edward O'Sullivan, Antonio Frank J. McGovern, Shylock le Juif, et James H. Quinn, Portia, l'avocat, et les élèves du collège d'Ottawa, sous la patronage de S. G. Mgr. Dahamel, pour venir en aide à l'ensemble des orphelins St. Joseph.

Les élèves jouèrent d'une manière excellente la grande comédie de Shakespeare, *Le Marchand de Venise* et montrèrent par le talent dont ils tirent preuve dans les différents rôles qui leur avaient été assignés, qu'ils possédaient à un haut degré le sentiment dramatique, un sentiment plus élevé même que celui que l'on rencontre chez les amateurs ordinaires.

Nous félicitons principalement MM. Edward O'Sullivan, Antonio Frank J. McGovern, Shylock le Juif, et James H. Quinn, Portia, l'avocat, et les élèves du collège d'Ottawa, sous la patronage de S. G. Mgr. Dahamel, pour venir en aide à l'ensemble des orphelins St. Joseph.

Dans la pratique, les fonctions de consuls et de consulats généraux français ont été, de tout temps, identiques à celle des ambassadeurs et des chefs de nos légations.

Tout le monde sait qu'en 1836, l'expédition d'Algérie fut entreprise par Charles X, pour venger un coup d'événement donné par le bey d'Algier au consul de France. Tout récemment notre consul à Tunis a regretté officiellement, au nom de la France, les excuses du gouvernement tunisien.

Une mission semblable est remplie à l'heure actuelle par notre consul à Guatemala. Parmi mes collègues, plusieurs ont donné leur vie pour protéger leurs nationaux ou les clients de notre pavillon.

Vous le voyez, monsieur, les consuls français ne sont pas seulement des agents commerciaux, et représentent parfois leur pays avec un certain lustre. J'admetts que l'étiquette du Dominion nous ignore, et, subissant avec résignation son oublie, je n'ai malheureusement l'intention d'engager une nouvelle polémique sur le degré de courtoisie auquel je pourrais prétendre. Mais je m'étonne de l'insistance que mettent des Canadiens à contester notre caractère et à rabaisser notre mission, comme si le Canada avait intérêt à nous amoindrir. J'ai la conscience de n'avoir rien fait personnellement pour motiver de tels procès.

Tant que ce défaut d'entente subsistera, je croirai faire preuve de tact en déclinant, avec politesse, toute invitation susceptible de m'exposer à de nouveaux désagréments et de raviver ce stérile débat.

Comptant sur votre obligeance pour l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, je vous prie, monsieur le rédacteur, d'agrée mes salutations empressées.

Vendredi et samedi prochain nous aurons également à l'académie la troupe Howard avec H. M. S. Pinnafore, de gai mémoire, et à partir de

lundi prochain pour toute la semaine la compagnie Shaugraun avec M. Dominick Murray, le populaire acteur.

A propos de présence.

Dans notre numéro de lundi nous avons publié un article de M. Gélinas de l'*Opinion Publique* intitulé : "LA PRÉSENCE." Nous donnons aujourd'hui la réponse que M. A. Lefèvre, consul de France à Québec, vient de lui adresser. QUÉBEC, 10 mars 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Votre numéro du 6 mars contient un article, intitulé : "la présence," où, me mettant en cause à propos d'un débat que je croyais assoupi, vous affirmez que ma plainte ne fut pas reconnue à Versailles, et que le ministère français m'a donné l'ordre de me contenir, en toute circonstance, du rang qu'on m'assurait.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intérêt vous vous faites l'organe en me déignant à vos lecteurs comme un plaignant éconduit et mortgagé par son propre gouvernement. Cette indication fut-elle juste, je pourrai m'informer de la voir donner au public d'une manière aussi mortifiante pour ma dignité. Mais j'affirme qu'elle est complètement inexacte.

J'ignore, Monsieur, de quel intér

Le système des récompenses.

Un soir de novembre 1874, miss S. Hanson était assise dans une salle au rez-de-chaussée de sa résidence, à Brookfield, New-Hampshire, a été tuée d'un coup de feu tiré du dehors, à travers la fenêtre. C'était un crime mystérieux, car personne n'avait vu le meurtrier, et il n'avait pas laissé de traces. En conséquence, on eut recours au moyen accoutumé dans les cas obscurs de ce genre; une forte récompense fut promise pour l'arrestation du coupable et la preuve de sa culpabilité. Les détectives Cohen et John Conway entreprirent de gagner la récompense offerte et accusèrent du meurtre un maçon, nommé Joseph Buzzell, qui avait dû autrefois épouser miss Hanson, mais qui avait retiré sa parole, déception en conséquence de laquelle cette demoiselle lui reclama judiciairement une indemnité. Les détectives supposèrent que le maçon avait bien pu assassiné son ex-fiancée, afin de se soustraire à l'éventualité d'avoir à payer une indemnité. Il n'existe pas d'autre présomption contre Buzzell. Néanmoins, il passa en jugement en mai 1875, mais il établit un alibi, par ses propres affirmations et par les déclarations de plusieurs témoins, entraînés un jeune maçon, Charles Cook, qui travaillait avec lui. Naturellement, l'accusation tomba dans le pan, et Buzzell fut acquitté.

Trois ans plus tard, en mai 1878, Charles Cook a certifié devant un magistrat qu'il avait fait une fausse déposition lors du jugement de Buzzell en 1875; que c'était lui, Cook, qui avait tué miss Hanson d'un coup de fusil, mais qu'il avait été l'instrument de Joseph Buzzell, lequel avait eu l'idée du crime, et forcé Cook par des menaces de mort à l'exécuter.

Cette dénonciation a provoqué la réarrestation de Buzzell, qui a été jugé pour la seconde fois en juin 1878. Il a soutenu être innocent, mais Cook a répété sous serment son attestation écrite et l'accusé, malgré toutes ses protestations, a été déclaré coupable et condamné à être pendu le 10 juillet 1879. Il attend toujours l'exécution de la sentence dans la prison d'état de New York.

Or, on vient de découvrir que sa condamnation a été le résultat d'un complot entre les détectives Cohen et Conway qui, ignorant qu'il était le vrai coupable, mais décidés à toucher quand même la récompense promise, ont persuadé à Cook de dénoncer devant la cour. Il faut expliquer que Cook avait allumé des incendies et que les détectives en ayant eu connaissance l'ont arrêté. Ensuite ils ont informé leur prisonnier qu'ils avaient la preuve qu'il était un incendiaire, et qu'il dépendait d'eux de le faire condamner à 20 ans de prison, mais ils lui ont promis qu'il ne serait pas poursuivi s'il consentait à s'accuser d'avoir tué miss Hanson par ordre de Joseph Buzzell, Cook a cédé.

Voilà comment un homme a été condamné à mort sans l'avoir mérité, à seule fin de faire palper une somme d'argent par deux détectives. L'un d'eux, John Conway a eu des remords sans doute car il a tout avoué.

Charles Cook, de son côté, qui s'est laissé imposer le rôle de faux témoin, vient de signer l'affidavit suivant devant un homme de loi de Farmington, New Hampshire :

"Moi, Charles Cook, de Farmington, N. H., dépose et dit sous serment que mon témoignage au jugement de Joseph Buzzell, présentant qu'il m'avait loué pour tuer Susan Hanson, de Brookfield, N. H., est faux. J'ai été entièrement étranger au meurtre de Susan Hanson, et la deposition que j'ai faite à Waltham Junction, n'était pas vraie. Le récit que j'ai attesté avait été préparé par Cohen, après qu'il m'eût arrêté pour avoir allumé des feux; et il me dit que, si je ne certifiais pas sous serment le récit qu'il avait préparé, lui, Cohen, avait des preuves pour me faire condamner à vingt ans; mais que, si je jurais que cette histoire était vraie, je sortirais de l'affaire *all right*. Ils ont refusé de me laisser voir un conseil quand je les ai reçus, et ils m'ont force de dire comme ils voulaient. J'étais en leur pouvoir et je ne pouvais faire autrement, mais je ne pouvais supporter l'idée qu'un homme sera pénalisé sur un faux témoignage de moi. Si l'on me met en jugement pour perjury, j'aimerais mieux cela que de laisser pendre un homme qui ne sait rien de tout ça et qui n'est pas coupable. Si j'avais connu mes droits personne n'aurait pu me forcer à faire ce que j'ai fait."

Napoléon IV.

Voici ce que dit le *Pays* à propos de la résolution prise par le fils de Napoléon III :

"Si le prince était parti sans rien dire, on se serait empêtré de raconter qu'il se sauve, qu'il s'en va, qu'il a perdu tout espoir, et qu'il abandonne sa cause et ses espérances.

"Le prince a eu raison d'empêcher cette manœuvre prévue, et c'est pour cela qu'il n'a pas voulu dissimuler son projet, ni l'exécuter sans envoyer une parole d'affection à ses amis.

"C'est d'un esprit viril et sage tout à la fois.

"Le prince s'absente pour trois mois à peine.

"Et cette absence n'a aucun péril pour son parti, dans la phase que nous traversons, phase de transition, relativement sans importance.

"La République débute, s'essaie, commence. Elle a déjà fait des fautes et des sortes, mais rien de définitif, rien de sérieux ne peut se passer avant quelque temps.

"Le prince avait donc du loisir et pouvait, sans inconvenients, détourner son attention pendant quelques jours, d'un état de choses qui ne présente encore qu'un intérêt médiocre.

"L'expédition du Cap l'a tenté.

"Il y avait de quoi, et nous ne saurions l'en blâmer."

Plus loin, M. Paul de Cassagnac explique que le prince ne part pas "comme soldat, et comme attaché à un corps d'armée," la loi française le lui interdisant.

"Pénétré du violent désir d'appréhender et de savoir, il avait désiré de se rendre sur le théâtre de la guerre quand les hostilités éclaterent entre la Russie et la Turquie.

"Des motifs politiques de premier ordre l'en empêchèrent.

"Une occasion se présente à lui, il en profite, et il fait bien."

Il est utile que les princes, à notre époque, se penètrent des devoirs que leur imposent leur rang, leur naissance et leurs droits.

"Les princes d'Angleterre sont toujours su, et les longues absences du duc d'Edimbourg et du prince de Galles ont délivré cette nécessité moderne et nécessaire.

"Notre prince est jeune, distingué, brave. Son activité reclamait un abri.

"Il l'a trouvé, saisissant en même temps le moyen de reconnaître d'une façon chevaleresque l'hospitalité généreuse que l'Angleterre lui a donnée.

"L'expédition sera rapidement menée, l'absence du prince sera courte et il reviendra cet été prendre son attitude, qui est celle d'un homme qui agit."

Le Gaulois ajoute le détail suivant :

"Le prince visitera, croyons-nous, l'He Ste. Hélène, pour y faire un peu de pèlerinage à Longwood. Étranges revirements de la destinée! C'est sur une frégate anglaise que l'héritier des Napoléons abordera cette terre dévorante, où le chef de sa race mourut il y a cinquante-huit ans, victime des Castlereagh et des Hudson Lowe."

BULLETIN COMMERCIAL.

MARCHE D'OTTAWA.

Farines et Grains.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Farine.—Sup. extra, baril, 196.\$ 60 a 625.

Extra 5.25 a 0.00

Farine pour boulanger 4.75 a 5.00

Extra du printemps 4.00 a 1.25

Farines en poches, de 100 livres 2.25 a 3.75

" 100 " 2.00 a 2.25

Mais ou blé d'inde blanc 2.75

Mais ou blé d'inde jaune 2.50 a 2.75

Grains.—Du printemps, par 60 livres 1.00 a 1.05

Ble d'automne, par 60

livres 1.07 a 0.00

Orge par minot 0.45 a 0.50

Pois 0.55 a 0.60

Fèves, le moins 0.55 a 0.90

Avoine, 35 livres 0.33 a 0.35

Sor, par 100 livres 0.60 a 0.60

Grain, par 200 livres 0.80 a 0.90

Foin, par tonnes 13.00 a 15.00

Paille, par tonnes 5.50 a 6.00

Bœuf, Mouton, etc.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Bœuf, très qualifié, par 100 livres \$5.00 a 5.50

" 2eme " 4.50 a 5.00

Bœuf, par livre 0.08 a 0.10

Mouton, par livre 0.08 a 0.10

Veau, par livre 0.05 a 0.06

Lards, Jambons, etc.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Lard frais, par 100 livres \$5.75 a 6.00

" 2eme " 5.00 a 5.50

Bœuf, par livre 0.08 a 0.10

Jambons frais, par livre 0.10 a 0.00

" fumés " 0.12 a 0.00

Lard M. 200 livres 11.50 a 10.00

" Mine " 12.50 a 13.00

" Prime-M. 10.50 a 10.60

Saindoux, en livre 0.10 a 0.12

Provisions, etc.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Beurre frais, par livre \$ 0.15 a 0.17

" sale " 0.12 a 0.15

Patates la poche 0.75 a 0.80

Oignons, par baril 1.50 a 2.00

Oufs, par douz. 0.15 a 0.00

Sucr' d'erable, par livre 0.10 a 0.12

Pommes, par baril 2.00 a 3.00

Oranges, par caisse 6.00 a 8.00

Citrons, " 12.00 a 13.00

Fromage, par livre 0.11 a 0.13

Raisin de Malaga, par livre 0.07 a 0.10

Huile et Poissons.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Seiche le quintal \$5.75 a 6.00

Morte verte, le baril 7.50 a 8.00

Salmon, en baril 13.50 a 14.00

Salmon No. 1, la livre 0.08 a 0.09

Hareng du Labrador 5.00 a 5.50

Maquereau, par baril 6.00 a 6.00

Truite " 0.00 a 0.00

Anguille, par quartier 10.00 a 0.00

Merlu fraîche, par 100 lb. 5.00 a 5.50

Harengs frais, par douz. 0.25 a 0.30

Truite, lbs 0.08 a 0.10

Huile de baleine pale, le gal. 0.00 a 37

" paille " 45 a 50

" de Morue " 52 a 55

Loup-marin raffiné 53 a 55

" blanche pale " 50 a 55

" paille " 47 a 48

Volailles.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Dindes, puce \$0.90 a 1.50

Oies 0.50 a 0.60

Poulets couple 0.50 a 0.60

Canards 0.50 a 0.55

Pigeons, par couple 0.25 a 0.30

Lièvres, par paire 0.20 a 0.25

Gibier Sauvage.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Pordrix, par couple \$0.00 a 0.00

Canards do 1.00 a 1.25

Otarides, piec. 0.00 a 0.00

Pointes de Prairies, par couple 1.00 a 1.25

Caille, par couple 0.40 a 0.50

Peaux et Laines.

OTTAWA, 26 mars 1879.

Peau No. 1, vertes et inspectées \$5.00 a 5.50

" No. 2 do do do 4.00 a 5.00

Peau de mouton, chaque 0.75 a 1.00

Laine, par livre 0.30 a 0.25

Marche au Cuir